

Etat des relations sentimentales entre personnes détenues et membres du personnel pénitentiaire : des professions au carrefour de la confiance et du risque

Margot Parmentier – Assistante au sein du Département de Criminologie de l'ULiège

ABSTRACT

Sous l'angle disciplinaire de la criminologie, cette contribution discutera du phénomène de l'hybristophilie au départ d'une recherche menée en 2022 sous la supervision du Professeur Vincent Seron¹ dans le cadre d'un travail de fin d'études.

En pleine expansion dans nos sociétés contemporaines² et faisant progressivement l'objet d'un intérêt scientifique en parallèle, la définition de l'hybristophilie ne fait pas consensus au sein de la littérature existante. Cette communication abordera donc dans un premier temps notre lecture du phénomène, entendu ici comme « *l'attirance de la femme envers celui qui a perpétré une ou plusieurs actions criminelles allant du vol au meurtre en série* »³. En outre, nous décrirons les deux formes que peut prendre l'hybristophilie – à savoir passive et agressive – mises en évidence par des auteurs tels que Bénézech (2016), Bensimon (2016) ou encore Pettigrew (2019).

Dans un second temps, nos propos feront tout particulièrement état des relations sentimentales entre personnes détenues et membres du personnel pénitentiaire. Tandis que Bensimon⁴ relève qu'aucun établissement pénitentiaire n'est épargné par ce type de comportement – et ce malgré la censure de l'Administration pénitentiaire –, la recherche menée par nos soins en Belgique au sein de plusieurs prisons francophones semble rejoindre, à son échelle, ce constat.

L'objectif de notre étude étant de comprendre et de décrire l'expérience singulière de détenus ayant entamé une relation sentimentale avec une femme non privée de liberté alors qu'ils faisaient déjà l'objet d'une incarcération, c'est tout naturellement que nous avons notamment interrogé la « *création du lien* » ; et par conséquent l'origine du premier contact. Pour ce faire, nous avons interviewé 11 individus condamnés au sein des établissements pénitentiaires d'Andenne et de Marche-en-Famenne ; et ce au travers d'entretiens semi-structurés⁵. Nos résultats ont alors démontré que 4 des 11 participants ont rencontré leur partenaire féminine au sein même de la prison où ces derniers purgent – ou purgeaient – leur peine. Psychologues ou assistantes de surveillance pénitentiaire, toutes exercent – ou exerçaient – un métier pénitentiaire.

¹ Chargé de cours et Président du Département de Criminologie à l'ULiège.

² Le phénomène est difficilement quantifiable car non officiellement répertorié par l'Administration pénitentiaire. Néanmoins, près de 300 cas médiatisés entre 2005 et 2015 ont pu être relevés à travers le continent nord-américain et en Europe (Bensimon, 2016, p. 3).

³ *Shedding of the Ego*, 2015 cité par Bensimon, 2016, p. 9.

⁴ Bensimon, 2016, p. 2.

⁵ Ces entrevues ont été réalisées sur base d'un guide d'entretien comprenant 3 thèmes : la création du lien, l'investissement de la relation, et les perceptions/le vécu.

Ainsi, au sein d'un échantillon de moindre taille, c'est pourtant presque la moitié des répondants qui se trouve concernée par cette réalité carcérale. Ces chiffres interpellent et suscitent dès lors de nombreuses interrogations : qu'en serait-il d'une recherche de plus grande ampleur ? Comment des échanges se voulant normalement strictement professionnels peuvent-ils laisser place à des sentiments naissants ? Comment comprendre ce phénomène au travers des dimensions de *confiance* et de *risque* prenant place et s'influencant mutuellement au sein même de l'exercice de la fonction ? Au-delà d'une atteinte à l'éthique et à la déontologie de la profession, et par conséquent à la *confiance*, quels sont les *risques* pour la société en général ?

Au travers de la tentative de compréhension proposée par Bensimon (2016) – illustrée par des exemples concrets provenant de notre propre recherche –, nous verrons que le contexte bien spécifique qu'est la prison n'est pas sans jouer un rôle dans la manifestation de ce phénomène. En effet, cet espace fermé – conçu pour dissuader, punir mais aussi préparer à la réinsertion – confronte au quotidien les membres du personnel pénitentiaire à une population en proie à la solitude et au vide affectif permanent⁶. De ces professionnels, l'on attend notamment un accompagnement et une aide par le biais de la communication et de l'empathie⁷. Or, la psychologie le martèle depuis longtemps déjà : la *confiance* est à la base de toute relation d'aide, et celle-ci ne peut se construire qu'au fur et à mesure du temps⁸. Nécessaire à l'exercice de la profession, l'expérience de cette relation de *confiance* ne s'avère cependant pas sans *risque* lorsque l'on sait qu' « *entre confidences et côtolements, confessions, attentes et désespoirs, des liens vont inévitablement se créer* »⁹ ; pouvant aller jusqu'à contrebalancer l'équilibre de la dite relation et rompre la distance professionnelle normalement établie.

La prison, de par ses objectifs multiples, place constamment les professionnels exerçant en son sein au cœur d'antagonismes ; « *entre contraindre et venir en aide, sanctionner et établir graduellement des liens de confiance en situation dite d'autorité [...]* »¹⁰. Se parer de tout basculement à l'extrême de l'un ou l'autre versant – en l'occurrence ici celui de l'aide, ouvrant ainsi la porte à ces relations sentimentales considérées aujourd'hui comme des inconduites notoires – s'avère un exercice peut-être d'autant plus périlleux que le milieu pénitentiaire souffre de carences manifestes en termes de balises déontologiques. Bien qu'un cadre légal s'applique aux fonctionnaires fédéraux et que quelques règles de conduite soient en effet énumérées par la Loi relative au statut du personnel pénitentiaire¹¹, il n'existe pas de Code de déontologie propre au secteur carcéral à ce jour en Belgique. Dès lors, au regard du flou déontologique existant, l'exercice d'un métier pénitentiaire ne comporte-t-il pas davantage de *risques* quant à l'éclosion de relations sentimentales au sein d'un milieu professionnel ? Face à cette problématique aux racines multifactorielles, un cadre déontologique ne pourrait-il pas participer à réguler, ou à tout le moins prévenir, ce type de relation ?

⁶ Bensimon, 2016, p. 4.

⁷ *Ibidem*.

⁸ Meersseman, 2013.

⁹ Bensimon, 2016, p. 4.

¹⁰ *Ibid.*, p. 3.

¹¹ Loi du 23 mars 2019 relative à l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire.

En nous référant aux quelques lignes directrices générales dont nous disposons à ce jour au sein de textes légaux, nous analyserons plus précisément en quoi ce comportement est assimilé à une faute professionnelle majeure au regard du droit belge ; et de quelle façon celui-ci constitue à la fois une atteinte à la *confiance*¹² de la société dans son ensemble et un *risque*¹³ pour cette dernière. C'est dès lors dans cette logique que nos propos conclusifs viendront soutenir l'importance d'ériger des repères clairs à l'attention des membres du personnel pénitentiaire ainsi que la formation continue de ces fonctions au carrefour des concepts de la *confiance* et du *risque* – constituant deux faces d'une même pièce – en vue de prévenir ce phénomène qui, à l'heure actuelle, forme une réalité du paysage pénitentiaire.

Mots-clés : *hybristophilie – relation sentimentale – prison – détenu – déontologie*

¹² Ce comportement, pouvant être assimilé à un manque de discernement, contribue à saper la confiance des citoyens dans la mise en œuvre effective de la loi par les divers corps de métier à qui cette charge est normalement incomblée.

¹³ De par l'essence même de ce type de relation, le professionnel peut par exemple être amené à fournir des informations confidentielles, faire entrer des objets prohibés au sein de la prison (téléphones, armes, ...) ou des substances illicites ; et dans les cas les plus extrêmes, apporter une aide relative à une évasion (Bensimon, 2016, p. 3). Le tout pouvant dès lors engendrer un *risque* pour la sécurité de l'établissement, et par conséquent pour la sécurité de la société.

BIBLIOGRAPHIE

Bénézech, M. (2016). De l'enclitophilie à l'hybristophilie. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 174(6), 509-513. doi:10.1016/j.amp.2016.05.002

Bensimon, P. (2016). Un phénomène tabou en milieu carcéral: l'hybristophilie ou les relations amoureuses entre détenus et membres du personnel. *Délinquance, justice et autres questions de société*. Retrieved from <http://laurent-mucchielli.org/index.php?post/2016/03/18/Un-tabou-en-milieu-carceral>

Loi du 23 mars 2019 relative à l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire, M.B., 11 avril 2019.

Meersseman, C. (2013). L'éthique professionnelle : la confidentialité au cœur de la relation d'aide. Le difficile pari de la confiance entre usager et professionnel. *L'observatoire*, (77), pp. 10-13.

Parmentier, M. (2022). Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "L'hybristophilie sous le prisme carcéral : attentes, perceptions et vécu des détenus ayant entamé une relation amoureuse en prison avec une partenaire hors les murs." [BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture. (Unpublished master's thesis). Université de Liège, Liège, Belgique. Retrieved from <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/15613>

Pettigrew, M. (2019). Aggressive hybristophilia in men and the affect of a female serial killer. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 30(3), 419-428. doi:10.1080/14789949.2019.1588911